

Politique sur le Comité Jeux-ridiques et sur la sélection des participants

Article 2

Composition du comité

Le Comité Jeux-ridiques est formé des postes suivants :

- (i) une personne représentante du Conseil exécutif de l'Association, la personne vice-présidente aux affaires sociales et sportives;
- (ii) une Coordination des activités du Comité;
- (iii) une Trésorerie qui assure le suivi financier du Comité;
- (iv) une personne Responsable **aux logistiques** qui assure la production et la commande des vêtements de délégation, **la réservation des moyens de transport et de l'hébergement et toute autre réservation ou commande nécessaire à la participation aux Jeux-ridiques**;
- (v) une personne Responsable aux commandites qui assure l'obtention d'un maximum de ressources financières pour diminuer le coût de participation;
- (vi) une personne Responsable aux sports et activités qui assure **l'organisation des activités sportives organisées par le Comité et** l'élaboration des équipes sportives et leur gestion au cours des Jeux;
- (vii) une personne Responsable **aux multimédias** qui assure les communications, l'élaboration des vidéos promotionnelles de l'équipe et la mise en scène du Concours de talent des Jeux.

Toute personne inscrite au baccalauréat en droit peut poser sa candidature, sauf une personne membre du Comité d'intégration annuelle (C.I.A.).

Toute personne en poste doit être présente aux événements de sélection pour la délégation Jeux-ridiques organisés par le Comité à la session d'automne. Si une personne est absente du campus durant une ou plusieurs sessions et qu'elle souhaite poser sa candidature, elle se doit d'aider le Comité dans l'organisation de ces événements en présentiel.

Si une personne est incapable d'assister le Comité dans l'organisation des événements en présentiel, elle ne peut pas se présenter pour un poste au sein du Comité. Toutefois, si aucune personne ne se présente pour un poste au sein du Comité, la personne candidate peut déroger au présent alinéa.